

**Séance du 5 avril 2018****Délibération n° 2018-26**

L'an deux mil dix-huit, le 5 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 27 mars 2018.

**Présent(s) :** Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

**Procuration(s) :** Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU ; Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Bernard SAUPIC

**Présent(s) sans voix délibérative :** Madame Christine DEFFNER, Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

**Assistaient également à la réunion :** Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires
----------	-------------------------------

**Objet : budget principal primitif 2018**

Le conseil communautaire,  
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n°2018-24 relative à l'affectation des résultats 2017 au budget principal primitif 2018,  
VU les statuts de la communauté de communes,  
VU les propositions des commissions,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le budget primitif principal 2018 comme suit :

### FONCTIONNEMENT

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		4 427 833,56	3 890 090,80
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	537 742,76
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 427 833,56</b>	<b>4 427 833,56</b>

### INVESTISSEMENT

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 409 090,80	2 228 433,54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	856 381,52	394 453,76
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	357 414,98	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 622 887,30</b>	<b>2 622 887,30</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>7 050 720,86</b>	<b>7 050 720,86</b>
------------------------	---------------------	---------------------

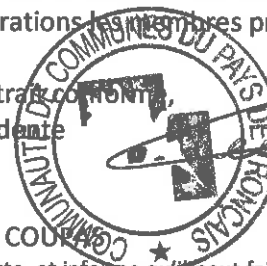
**Article 2 :** d'approuver la note de présentation brève et synthétique du budget telle qu'elle figure en annexe.

Fait et délibéré le 5 avril 2018,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait  
La Présidente

Corinne COUILLON



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.